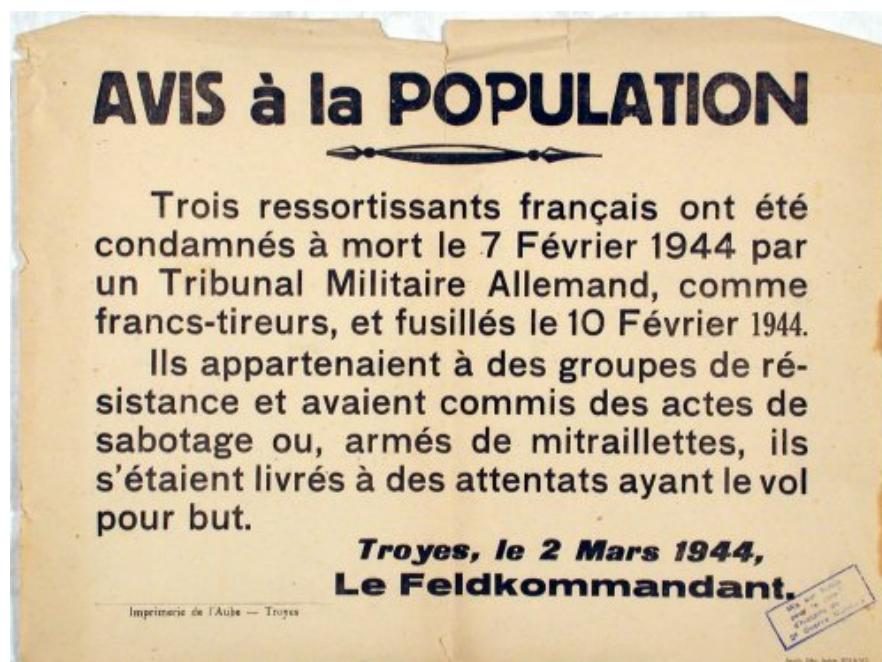


Document 1A : Avis d'interdiction du Parti communiste. Source Arch. de l'Aube. ED 18 43



Document 1B : Avis d'interdiction du Parti communiste. Source Arch. de l'Aube. ED 18 43



Document 2 : Annonce d'exécution, février 1944. Source Arch. de l'Aube ED18

(NOMENCLATURE: Mairie Préfecture de l'Arc du 18 Octobre 1944)

GENDARMERIE NATIONALE
SECTION de TROYES

Campagne de l'Arc.

LISTE des personnes fusillées ou exécutées sur le territoire de la circonscription.

Date de l'exécution	Nom et prénom	Age	Profession	Circonstances succinctes de l'exécution
		BUCHÈRES DE BUCHÈRES.		
24 août 1944	BARBAUD, Jules	72 ans	avocat.	Représentés exécutés par une formation de S.O. sur la commune de Buchères à la suite d'un accrochage avec un groupe de I.S.P.I. Toutes les personnes furent massacrées à leur domicile et la plupart des colons innocents.
	BARBAUD, Marguerite	64 ans	" "	
	BOUCHET, Georges	48 ans	ouvrier agricole	
	BABLO, Marie	25 ans	ouvrier agricole	
	BAILLI, Henri	68 ans	ouvrier	
	BLANC, Antoine	65 ans	cultivateur	
	BUCCHER, Pierre	66 ans	ouvrier	
	BUCCHER, Louise	47 ans	nourrice	
	CHAUME, Théodore	100 ans	" "	
	CHAUMON, Antoine le	140 ans	bonnetier	
	CHAUMON, Jacqueline	114 ans	bonnetière	
	CHERRY, Auguste	158 ans	bonnetier	
	COSSON, Jean	123 ans	coiffeur	
	CURVIS, Daniel	19 ans	" "	
	FINROCK, Marie	122 ans	électricien	
	FINROCK, Florence	127 ans	nourrice	
	FOURNIER, Raymond	155 ans	" "	
	FOURNIER, Genevieve	111 ans	dentiste	
	FOURNIER, Jacky	100 mois	" "	
	FRANÇOIS, Alice	108 ans	cultivatrice	
	FRANÇOIS, Paul et le	119 ans	" "	
	FRANÇOIS, Jean	111 ans	dentier	
	FRANÇOIS, Marie	100 ans	" "	
	GRUYER, Charlotte	159 ans	couturière	
	GRUYER, Julien	157 ans	ouvrier	
	GRUYER, Marie	150 ans	portière dépeçage	
	GRUYER, Odette	114 ans	" "	
	GRUYER, Jeanne	140 ans	bonnetière	
	GRUYER, Marie	117 ans	dentier	
	GRUYER, Charlotte	120 ans	" "	

Document 3 : Liste des fusillés à Buchères extrait. Source Arc. Nat. DSCN5972

TROYES , le 4 Août 1944

à 6h,30 du matin.

Bien chers parents ,

J'ai bien reçu hier votre colis de linge accompagné du petit casse-croûte et de 4 macarons qui étaient très bons. Quant à la veste, vous en avez mis de trop, ou tout au moins c'était trop lourd, surtout du sucre, c'est cela qui a certainement rendu. Ils ont pris tout ce qu'il y avait dedans, c'est-à-dire les 2 épaulettes. Heureusement pour moi, ils n'ont pas trouvé les 2 lettres qui m'ont fait beaucoup plaisir.

Je vous dirais tout d'abord que pour le tabac, envoyez-le moi dans une boîte de carbolin ou autre avec des granules ou autre médicament dessus, puis vous collez une bande comme si s'était celle de la garantie au besoin vous trouverez bien un timbre pharmaceutique dessus; Chouar en a reçu comme cela hier, ainsi que Guignard, les boîtes ont restées intactes car la pharmacie cela ne les intéresse pas. Vous me mettez aussi une boîte d'allumettes drapeau ou autre, de façon que cela ne se voit pas. Pour le casse-croûte, vous pourrez m'en mettre eux, comme cela, ils passent très bien; quand au sucre vous pouvez en mettre 30 morceaux dans un sac, cela passe bien avec de la saccharine dans le fond. Vous pouvez mettre aussi 2 ou 3 oeufs durs.

Hier soir, on a vu l'avocat Jactat. Tout va bien.

Bons baisers à tous.

BERNARD

J'attends vos nouvelles accompagnées du tabac.

Mille baisers.

Vous pouvez me mettre 2 boîtes de granules, pas la même que, bien entendu. Chouar en a reçu 2, c'est la bonne combine.

J'espère que l'on s'intéresse de notre sort.

Cette semaine, il y a 3 mots, le long de la chemise.

B. GRIMMER



Doc. 5 : Le monument des fusillés de Clairvaux. Source ONAC de l'Aube

Questions

1. À partir de quand, et pourquoi, le Parti Communiste Français entre-t-il en Résistance ?
2. Pourquoi la police française gère-t-elle le bilan de la répression nazie ?
3. Qui sont les victimes (doc. 2 et 3) ?
4. Quelles sont les préoccupations d'un détenu ?
5. Quelles formes de mémoire pour un massacre ? Décrivez le monument ?

Synthèse

Quel tribut moral et humain pour les Français durant l'occupation.

Quelques éléments pour les réponses

Le parti communiste

Le 26 septembre 1939, le parti communiste français est interdit par le gouvernement Daladier. Le parti est lui-même pris dans une contradiction liée à la signature du pacte germano-soviétique. Cependant, au début 1941, l'International communiste encourage le PCF à se rassembler contre le régime de Vichy et l'occupant. Après l'attaque allemande, la situation des communistes va se clarifier et le parti entrera dans la Résistance et animera de nombreux mouvements.

La police française

La police française est aux ordres du gouvernement de Vichy. Lequel est tenu par les conventions d'armistice. En juin 1942, les accords Bousquet-Osberg renforcent les obligations de la police française à l'égard de l'occupant. Tout en étant pleinement indépendante en zone nord, elle s'engage à fournir des renseignements à la police allemande et à collaborer pour les actions de répression. La police française livrera à plusieurs reprises des otages à l'occupant. Cependant les réticences et certaines « erreurs » de la police française conduiront Laval et Darnand à engager la milice dans les opérations de répression.

Les fusillés de Creney

Le 22 février 1944 tombaient 4 résistants de Saint-Parres-les-Vaudes. Il s'agissait de Georges Furier, Albert Keyser, François Mothre et Fernand Millot. Ce dernier fut arrêté à Châlons avec des explosifs et ses trois camarades furent appréhendés à leur tour. Condamnés par le tribunal militaire, ils furent exécutés. Les derniers moments de ces hommes furent relatés par l'Abbé Bonnard.

Le 22 août 1944, on sait que les Américains ne sont plus très loin. Cependant, à 17h00 la Gestapo arrive rue Hennequin et emmène 49 prisonniers qui seront fusillés sans jugement à Creney. Une émeute libéra le reste des prisonniers de la prison avant que les Allemands ne reviennent. Ces hommes avaient entre 22 et 23 ans, six d'entre eux n'avaient que 20 ans, les plus jeunes 18 ans. Peu de temps après, le Maire et le Curé se rendent sur

les lieux et découvrent 49 cadavres dans des tranchées creuses de 1 mètre de profondeur et 0,80 de largeur. Elles étaient prêtes à l'arrivée des malheureux.

M. l'Abbé Pierlot raconte : « *Nous avons découvert dans trois éléments de tranchée de nombreux cadavres de jeunes gens amoncelés les uns sur les autres. Nous les avons dénombrés et avons constaté que 49 jeunes avaient été exécutés. D'après les positions des corps, j'ai conclu qu'ils avaient été frappés par derrière alors qu'ils étaient assis sur le bord des trois tranchées. Des cadavres qui se trouvaient à droite des fosses m'ont prouvés par leur position allongée qu'il y avait eu une tentative de fuite alors que ceux qui se trouvaient à gauche étaient tombés accroupis. J'ai remarqué également des tas de douilles de mitraillette. Les suppliciés ont été achevés à coup de revolver dans la tête, cependant, ces pauvres victimes ont dû, au moins pendant quelques instants, savoir le sort qui leur était réservé car deux frères se trouvaient côte à côte et ceux qui, je l'ai su par la suite, étaient communistes, étaient également ensemble* ».

La question des responsabilités pose des problèmes importants. Pour les inspecteurs de la police judiciaire travaillant au service des Recherches des crimes de guerres ennemies (SRCGE), l'affaire est particulière. En effet, toutes les prisons françaises n'avaient pas été vidées dans des conditions aussi dramatiques. Il fallait retrouver le subordonné qui avait donné cet ordre. En juillet 1944, le SD de Troyes est remis au SD de Rennes. Un ordre d'évacuation a été donné. Le SD Obersturmbannführer Pulmer aurait donné l'ordre de fusiller 20 prisonniers ? Il apparaît ensuite que la Gestapo de Rennes était accompagnée par des auxiliaires français.

Le massacre de Buchères

Le 23 août 1944, un groupe de FFI s'empare du village et réquisitionne les hommes valides pour y établir des barrages. Leur mission est d'interdire l'accès de Troyes car on se prépare à un combat d'importance dont l'enjeu est la libération de Troyes.

La nuit du 23 au 24 août a été calme. Au petit matin, un bruit de moteur se fait entendre et les maquisards s'installent aux postes de combats. Précédé par un side-car, un camion allemand chargé de soldats essuie le feu des FFI. « *Débouchant à vive allure devant le barrage nord, le side-car et le camion ont été accueillis par des salves nourries à la hauteur du groupe de maisons Fourot, Mimey, Faron. Avant la Poste, le side-car s'est garé devant chez Mimey et l'un des occupants s'est mis en position de tir derrière un pilier du jardin. Les deux autres ont fait demi-tour avec le side jusqu'au mur nord de la maison et le camion s'est arrêté devant chez Garnichat où les soldats ont sautés à terre. Ils se sont repliés vers Troyes, laissant un blessé qui a essayé de s'enfuir par les champs derrière chez Faron* » (Jean Gur).

L'histoire du blessé allemand est controversée. Certains témoignages le donnent pour tué. D'autres affirment que les FFI ont poursuivi le blessé jusque chez Garnichat. Cependant, cette polémique apparaît bien futile au regard des conséquences de ce qui se produisit.

Après l'événement, les FFI ne semblent pas s'inquiéter et ils mettent la maison Mimey en état de défense avec un parfait moral. Selon les dires de leur chef, ils attendent des renforts. Par contre, les Allemands interprètent l'action comme une menace très grave pour la mise en défense de la ville. La 3^{ème} compagnie de la 51^{ème} brigade SS est mise en état d'alerte. Vers midi, les Allemands reviennent par la route nationale et petite route de Courgerennes en commençant les repréailles vers le canal sans eau, à Courgerennes chez Renard, au château Babeau et le long de la route nationale. Les SS se divisent en trois sections, une première arrive par la route nationale, la deuxième par la voie de chemin de fer et la troisième remontera le cours de l'Hozain. Une polémique existe sur l'existence d'une quatrième section qui serait restée en réserve. Mais il s'agit probablement d'une mauvaise interprétation des sources allemandes puisqu'il apparaît qu'il s'agisse en fait de l'unité d'artillerie qui pilonne la commune. Ainsi les Allemands incendient les maisons Patin, Loiselet, Garnichat,, Mimey, Fourot, Ulsas, Redon dont les habitants sont assassinés. Sur les rives de l'Hozain, c'est le tour de la Maison Collot, Degoise et Fromonot. Le château de Courgerennes sera également incendié. D'une manière étonnante, les habitants semblent ne pas s'inquiéter. Ils sont surpris par les repréailles. Un témoignage dit : « *descendus à la cave chez M. Gur vers 12h15 au moment de se mettre à table nous remontons vers 13h00 profitant d'une accalmie pour déjeuner* ». En fait, le village est bombardé par des obusiers de campagne. On décèlera une vingtaine de points de chute. Cependant, M. Farinet, maire de Buchères témoigne de 50 tirs : « *Vers 12h30, un tir d'artillerie -environ 50 obus- est ouvert par les Allemands. La plupart des projectiles éclatent dans les champs, un seul sur une maison. J'ai vu alors que des maisons brûlaient au nord du pays et que des soldats allemands approchaient en longeant la route nationale* ». Vers 14h30, les FFI décrochent et abandonnent le barrage de la route nationale. Puis évacuent Maisons Blanches en longeant l'allée du château de Villebertin. À 15h30, tous les barrages sont libres. Pour les Allemands, les habitants sont responsables de ce qui vient de se produire. Les repréailles sont terribles puisque 67 personnes vont être tuées et le village en partie rasé. Pour les habitants, après la stupeur, c'est l'horreur : « *C'était tragique, hallucinant. Les yeux exorbités, on se demandait si l'on ne vivait pas un épouvantable cauchemar avec ce feu qui montait comme une torche vivante vers le ciel d'un bleu immuable* »

François Marcot, *Dictionnaire historique de la RÉSISTANCE*, Robert Laffont, 2006.

Jean-Pierre Azema, *De Munich à la Libération*, Point Seuil, 1979.

[Les fusillés de Clairvaux](#)